

# Agent de prévention et de sécurité

RNCP38053 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                   |
| Code(s) NSF             | 344                        |
| Formacode(s)            | 42854                      |
| Code(s) ROME            | K2503                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement   | 20/09/2023                 |
| Date d'échéance         | 20/09/2024                 |

## Certificateur(s)

AB SUD FORMATION · SIRET : 78861148100029

## Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation et 5 à former.

| Organisme                                          | SIRET          | Habilitation                     |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| 3N FORMATION                                       | 89742293700028 | Former                           |
| A2FS ACADEMIE FRANCAISE DE FORMATION A LA SECURITE | 91176037900014 | Former et organiser l'évaluation |
| ACR ETUDES ET FORMATIONS                           | 88527429000018 | Former et organiser l'évaluation |
| AF2 CONSULTING                                     | 91445764300015 | Former et organiser l'évaluation |
| B.I.R FORMATION                                    | 88821403800026 | Former                           |
| DYNAFORMATION                                      | 88226479900017 | Former                           |
| FILIALE FORMATION                                  | 87771801500028 | Former et organiser l'évaluation |
| HORIZON FORMATION                                  | 38864074000022 | Former                           |
| INSTITUT DE FORMATION DE CONSEIL ET D'AUDIT        | 53776335100047 | Former et organiser l'évaluation |
| INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN SECURITE  | 83891422400012 | Former                           |

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38053-agent-de-prevention-et-de-securite/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les agents de sécurité ont commencé à voir leurs missions s'élargir au-delà du cas classique de surveillance des bureaux ou des usines. Ils effectuent leurs missions dans les stades et les salles de concert, ou encore dans les événements accueillant de grands rassemblements, etc...

Des collectivités locales ont réalisé l'ampleur des besoins pour assurer la sécurité du public sur leur territoire, au point qu'en 2017, la loi sur la sécurité publique a permis aux agents de sécurité privée d'être armés sous condition.

Une évolution en perpétuelle continuité qui donne désormais un métier d'agent de sécurité dans une toute autre

dimension, avec toutes les compétences que cela suppose.

#### ACTIVITÉS VISÉES

Accueil et contrôle d'accès ;  
Surveillance générale du site ;  
Sécurité technique et incendie (de base) ;  
Secours et d'assistance aux personnes,  
Protection et alerte en cas d'accident ou d'événement exceptionnel.  
Prévention des risques terroristes

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Connaître l'environnement juridique de la sécurité privée  
Respecter la déontologie professionnelle  
Appliquer les dispositions utiles du Code pénal  
Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques  
Mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.  
Analyser les comportements conflictuels.  
transmettre des consignations.  
Réaliser une remontée d'informations.  
Connaître les risques majeurs.  
Connaître les risques électriques.  
Connaître les risques incendie  
Maîtriser la gestion des alarmes.  
Protéger le travailleur isolé.  
Maîtriser les techniques d'information et de communication.  
Préparer une mission.  
Transmettre les consignes et les informations.  
Gérer et résoudre un conflit.  
Appliquer le code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS.  
Accueillir et contrôler les accès.  
Maîtriser un poste de contrôle de sécurité  
Effectuer des rondes de surveillance et utiliser des systèmes de contrôle des rondes.  
Maîtriser les conditions d'interpellation (savoir appliquer l'article 73 du Code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS  
Gérer l'événementiel.  
Maîtriser l'inspection visuelle et la palpation de sécurité.  
Gérer les systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance  
Utiliser l'outil informatique, la communication téléphonique, les procédures radio ; Communiquer et conjuguer les impératifs de la sécurité en respectant l'image de la profession.  
Prévenir les risques terroristes

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Société de sécurité privée :

- Entreprise
- Etablissement de jeux
- Aéroport
- Collectivité territoriale
- Stade
- Entreprise publique/établissement public
- Etablissement médical (hôpital, clinique, ...)
- Parc de loisirs, etc...

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo protection.

Art 75, 76, 77 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Décret n°2009-137 du 9 février 2009 définissant les modalités d'obtention d'une carte professionnelle.

Décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité

Décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité.

Arrêté du 27 février 2017, relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

Arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité)

Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)                                                                |
| Facteurs principaux                 | Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 700 €                                                                     |
| Familles professionnelles (FAP)     | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)        |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 24 576                                                                      |
| Jugés difficiles à recruter         | 48 %                                                                        |
| Emplois saisonniers                 | 23 %                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)     | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance                               |

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité)

Etre titulaire d'un diplôme ou attestation équivalente permettant de justifier d'un niveau de connaissance de la langue française au moins égal au niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, VAE

3 personnes :

- Le Président du jury (chef d'entreprise de sécurité)
- 2 agents de sécurité d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le métier

Base légale

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Date de décision          | 20/09/2023 |
| Durée de l'enregistrement | 1 an       |

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 20/09/2024 |
| Date de dernière délivrance possible | 20/09/2028 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2023  | 126       | 1        | 58 %             | —            |
| 2022  | 274       | 3        | 66 %             | —            |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP36665, RNCP30684

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
<https://www.absudformation.fr/details-agent+de+prevention+et+de+securite+niveau+v+enregistre+au+rncp-46.html>

Fiche officielle (France Compétences)  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38053/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 106               |
| Parcours menés à terme | 105               |
| Taux d'achèvement      | 99 %              |
| Période                | 10/2023 – 12/2024 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 114               |
| Montant total engagé     | 120 420 €         |
| Coût moyen par dossier   | 1 056 €           |
| Durée moyenne            | 178 h             |
| Période                  | 10/2023 – 09/2024 |
| France compétences       | 93 %              |
| Reste à charge titulaire | 7 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.